


POUR UN CONGÉ MENSTRUEL DANS LA LOI.



SIGNEZ LA PÉTITION
SUR CONGEMENSTRUEL.FR

CONTACTS

 unsa@agcocorp.com

 06 08 99 45 66



LES DOULEURS DE RÈGLES NE DOIVENT PLUS ÊTRE UN OBSTACLE AU TRAVAIL

Le congé menstruel est un arrêt de travail permettant aux femmes menstruées ayant des règles particulièrement douloureuses de prendre un ou plusieurs jours de repos, sur la base d'un justificatif médical valable 1 année. Il couvre les jours où les symptômes sont suffisamment forts pour empêcher de travailler correctement.

Inscrire le congé menstruel dans la loi serait une vraie avancée et profiterait à toutes, du secteur public au privé, des entreprises aux services publics.

- aujourd'hui, certaines femmes prennent des jours de congés ou RTT pour combler ce manque
- des femmes travaillent malgré des douleurs intenses, ce qui augmente la fatigue et le stress
- permettre un jour d'arrêt de travail mène à un retour plus efficace : plus concentré, plus productif, plus serein.

NOUS DEMANDONS :

1. L'inscription dans la loi d'un arrêt de travail spécifique
2. Sans aucun jour de carence
3. Des aménagements professionnels souples
- 4; Des campagnes de sensibilisation et de formation

**LES RÈGLES EXISTENT,
LES DOULEURS AUSSI.**

